



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
**Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**

# Pour la justice sociale : l'engagement suisse à l'Organisation internationale du Travail



Photo : © Conférence internationale du Travail



## Avant-propos

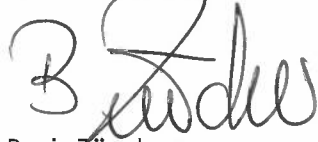
La Suisse est membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis sa création en 1919. L'OIT est la seule organisation du système onusien à disposer d'une structure tripartite : les gouvernements, les employeurs et les travailleurs prennent en commun les décisions relatives à l'action de l'OIT.

La Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (CFT OIT) a adopté en avril 2012 la stratégie de la Suisse à l'OIT. Cette stratégie a fait l'objet de discussions approfondies avec les partenaires sociaux et fournit le socle d'un engagement fort, ciblé et concret de la Suisse à l'OIT. Nous saluons cet engagement, car il permet de renforcer l'attachement de la Suisse à l'OIT et à ses activités en faveur de la justice sociale, de la dimension sociale de la mondialisation, du dialogue social et des droits des travailleurs partout dans le monde. Améliorer les conditions de travail contribue aussi à accroître la productivité des entreprises.

En 2019, l'OIT a célébré son centenaire et adopté la Déclaration du centenaire. En prévision de ce jubilé, les partenaires sociaux en Suisse ont également formulé une déclaration sur le futur du travail et du partenariat social en Suisse à l'ère de la numérisation de l'économie. En 2021 en outre, un nouvel accord de coopération entre la Suisse et l'OIT a été conclu pour les années à venir. C'est pourquoi, au terme des 10 ans d'existence de la stratégie d'engagement de la Suisse à l'OIT, la commission tripartite pour les affaires de l'OIT a décidé de réviser la stratégie afin de l'adapter aux dernières évolutions, et ceci dans l'esprit du partenariat social unique suisse et de la collaboration tripartite.

La stratégie est fondée sur trois axes prioritaires : l'engagement pour le renforcement de l'OIT, l'application et la promotion de manière crédible des principes et normes de l'OIT en Suisse et la promotion du travail décent partout dans le monde.

Nous remercions les membres de la commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT pour ce résultat encourageant et souhaitons que cette stratégie soit une base pour l'engagement à long terme de la Suisse à l'OIT.



Boris Zürcher

Pour la présidence  
de la CFT OIT



Marco Taddei

Pour les employeurs



Luca Cirigliano

Pour les travailleurs

Genève, novembre 2022

En foi de quoi, accueillant favorablement la confirmation de la poursuite de l'engagement de la Suisse auprès de l'OIT, sur la base de la présente stratégie, a apposé sa signature ce vingt-neuvième jour de novembre 2022 :



Manuela Tomel

Assistant Director-General for Governance, Rights and Dialogue

## L'OIT : CRÉATION, MANDAT, ORGANES, MISSION, MOYENS D'ACTION ET DÉFIS

---

L'OIT est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour mandat de promouvoir la justice sociale et faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail. Sa mission consiste à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Ses principales tâches consistent à promouvoir les droits au travail, à encourager la création d'emplois décents, à développer la protection sociale et à renforcer le dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes du monde du travail.

L'OIT est la seule institution tripartite des Nations Unies : ses politiques et programmes sont élaborés conjointement par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

L'OIT est l'institution chargée d'élaborer des normes internationales du travail et d'en contrôler l'application. Ces normes (conventions et recommandations internationales du travail) définissent les standards minimaux à respecter dans les domaines tels que : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé et du travail des enfants, égalité de chances et de traitement, conditions de travail, sécurité sociale, etc.

L'OIT déploie de nombreuses activités de coopération et d'assistance qui fournissent un soutien aux Etats membres dans différents secteurs : gouvernance et tripartisme, politique de l'emploi, création d'emplois et sécurité sociale, promotion de la productivité et entreprises dont l'activité est durable, conditions de travail, sécurité et santé au travail et droit du travail. Elle poursuit dans ce cadre un programme de transformation sur les questions d'égalité des sexes, de non-discrimination et d'inclusion, de passage de l'économie informelle à l'économie formelle, d'évolution équitable vers des économies et sociétés durables sur le plan écologique ou encore sur le travail digne dans les chaînes d'approvisionnement et dans les situations de crise et d'après-crise. En fondant son action sur l'objectif central "Assurer la justice sociale et un travail décent pour tous", l'OIT met en œuvre l'Agenda du travail décent qui repose sur quatre objectifs stratégiques : emploi, sécurité sociale, dialogue social, droits fondamentaux au travail. L'engagement en faveur du travail décent a été reconnu tant à l'ONU qu'au G20, et il a été confirmé à l'OIT en juin 2008 par l'adoption de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (Déclaration 2008).

Les principaux défis que l'OIT doit relever sont autant de motifs d'engagement de la Suisse à l'OIT:

- Renforcer la gouvernance de l'OIT

Si le tripartisme constitue la force de l'organisation, il peut aussi ralentir et compliquer le fonctionnement des organes de décision et de gestion : organisation défaillante et durée excessive des réunions, agenda politique déconnecté de l'actualité, opposition aux réformes structurelles en sont les conséquences. Il est donc nécessaire d'amé-

liorer la gouvernance et l'efficacité de l'OIT. C'est pourquoi la Suisse s'engage en faveur du processus de ratification de l'instrument d'amendement (de 1986) à la Constitution de l'OIT afin d'atteindre une participation large, égalitaire et démocratique à la gouvernance tripartite de l'OIT ainsi que l'amélioration de l'efficacité et la simplification de l'administration s'agissant de tous les dossiers du conseil d'administration de l'OIT.

- Promouvoir les normes et la coopération technique

L'OIT est une organisation principalement normative. Elle a besoin d'un ensemble de normes qui réagisse à un profil du monde du travail en évolution permanente afin de protéger les travailleurs et de prendre en compte les besoins d'entreprises durables. Renforcer le système de surveillance de l'OIT dans le but de garantir la sécurité juridique et la réglementation des questions d'interprétation est un pan indispensable. La mutation rapide actuelle du monde du travail se caractérise par une érosion des rapports de travail dans la gig economy et l'économie de plate-forme, par une numérisation et une automatisation galopantes et par les répercussions incontestables du changement climatique sur les emplois et les moyens d'existence. L'OIT est engagée, par le biais de sa coopération technique, dans des activités opérationnelles au sein des pays. Un des défis principaux auxquels elle fait face est d'assurer la cohérence entre les normes sociales et la coopération technique.

- Contribuer à la promotion de l'emploi et à la sécurité sociale dans une perspective de renforcement et de résilience face aux crises

L'OIT a pour mission centrale de promouvoir l'emploi dans le monde. Les crises mondiales, dont la pandémie liée à la COVID-19, le renforcement des tensions géopolitiques, les catastrophes climatiques et la hausse des frais de subsistance, ont renforcé les déséquilibres, les vulnérabilités et les inégalités dans le monde du travail et menacé par là le progrès socioéconomique, allant même jusqu'à entraîner des retours en arrière dans certains secteurs. Répondre à ce phénomène requiert de combiner des mesures de développement des conditions-cadres liées à la politique de l'emploi à des mesures visant à renforcer les institutions, les systèmes de qualification et d'apprentissage tout au long de la vie et les programmes sur le marché du travail qui sont indispensables pour parvenir à des emplois dignes. Il s'agit de former une coalition pour la justice sociale en faveur d'un fort développement durable inclusif par le biais du renforcement de la solidarité mondiale, de la cohérence politique et de l'action concertée. Cette coalition sera constituée des membres tripartites de l'OIT, d'institutions de l'ONU, d'institutions financières et commerciales internationales, de partenaires de développement, d'organisations de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques. L'objectif est de garantir qu'une priorité soit accordée à la justice sociale et au travail digne dans la conception des politiques nationales et mondiales, dans la coopération au développement ainsi que dans les accords financiers, commerciaux et d'investissement. La coalition aura également pour fonction de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en apportant une réponse multilatérale cohérente aux problèmes socioéconomiques du monde.

## CONTEXTE DE L'ENGAGEMENT DE LA SUISSE

---

### LES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX DE LA SUISSE

---

Aux termes de notre Constitution fédérale, la Suisse s'engage pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la paix dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde.

Ainsi, notre ordre juridique consacre plusieurs principes fondamentaux :

1. la liberté économique, la promotion des intérêts de l'économie nationale pour contribuer à la prospérité et à la sécurité économique de notre population;
2. la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne, la diversité culturelle, une égalité des chances aussi grande que possible, la conservation durable des ressources naturelles et la promotion d'un ordre international juste et pacifique;
3. la responsabilité individuelle et l'initiative privée, tout en partant du principe que la force d'un peuple se mesure au bien-être du plus faible et en veillant à ce que:
  - toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables;
  - toute personne bénéficie de la sécurité sociale et des soins nécessaires à sa santé;
  - les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes;
  - toute personne soit assurée contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité, de la maladie, de l'accident, du chômage, de la maternité, de la condition d'orphelin et du veuvage.

La politique des affaires étrangères de la Suisse s'engage également pour promouvoir et réaliser, au plan externe, les buts sociaux inscrits dans la constitution: la Suisse contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, notamment par la promotion des droits fondamentaux au travail et de la cohésion sociale, ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles.

### LA SUISSE ET LE RÔLE DE L'OIT

---

La politique de l'ouverture sur le plan international a permis à la Suisse, au cours des dernières décennies, de s'intégrer dans l'économie mondiale, de bénéficier des chaînes internationales de création de valeur et de générer ainsi de la croissance. La Suisse disposant de peu de ressources naturelles et d'un marché intérieur restreint, l'ouverture des marchés est un élément central pour elle. C'est pourquoi elle poursuit une politique économique extérieure libérale et socialement équitable, en accord avec ses objectifs de développement durable. Elle compte pour cela sur le système

international de règles, l'accès aux marchés internationaux et les relations économiques durables. Dans le même temps, force est de constater qu'une libéralisation non réglementée peut avoir des effets négatifs et que les perdants de la libéralisation côtoient ceux qui en tirent profit. Pour assurer que sa politique de libéralisation économique bénéficie au plus grand nombre, qu'elle est soutenue par la population et qu'elle ne remet pas en cause la paix sociale, notre pays accompagne la libéralisation économique d'un solide volet social, qui s'appuie sur un partenariat social fort portant l'empreinte de la Suisse. Notre pays soutient donc une OIT forte et crédible. La Suisse s'engage dans l'action pour accompagner la dimension sociale de la globalisation par la réalisation du travail décent et des droits des travailleurs. Cet engagement de la Suisse à l'OIT est en même temps un complément logique et nécessaire de notre politique économique extérieure.

La promotion de la paix et de la justice sociale dans le monde fait également partie intégrante du mandat constitutionnel de l'OIT, dont la Suisse est membre depuis sa création en 1919. Le travail décent est un objectif universel, reconnu comme un des moyens principaux pour réaliser l'objectif du développement, et la promotion d'un emploi rémunérateur et librement choisi est une priorité politique pour lutter efficacement contre la pauvreté.

La Suisse a ratifié 60 normes et un protocole de l'OIT, dont huit des dix normes fondamentales sur la lutte contre le travail des enfants, l'interdiction de la discrimination au travail, l'interdiction du travail forcé, les droits syndicaux et la négociation collective (socle social minimal internationalement reconnu). Elle n'a pas encore ratifié les instruments portant sur la santé et la sécurité au travail qui ont été déclarés normes fondamentales lors de la Conférence internationale du travail de 2022. Elle s'engage pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur les principes et les droits fondamentaux au travail (1998), dans sa version modifiée de 2022, et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), de l'Agenda du travail décent de l'OIT, du Pacte global pour l'emploi (2009) et de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (2019), qui constituent la base d'une action renforcée pour promouvoir les droits des travailleurs. La lutte contre la pauvreté implique d'accorder une place prépondérante au travail décent et à l'emploi productif dans le cadre des politiques économique et sociale.

---

## STRATÉGIE

---

La stratégie d'engagement de la Suisse à l'OIT repose sur une approche de développement social durable et sur la nécessité de renforcer la cohérence de l'action politique gouvernementale et multilatérale. La stratégie s'articule autour de 3 piliers :

- Œuvrer pour une OIT renforcée
- Appliquer et promouvoir de manière crédible les principes et les normes de l'OIT en Suisse
- Promouvoir la justice sociale et le travail décent dans le monde, qui constituent la base d'une paix durable.

## ŒUVRER POUR UNE OIT RENFORCÉE : LA SUISSE S'ENGAGE POUR LA BONNE GOUVERNANCE, LA GESTION EFFICACE DE L'OIT ET POUR AMÉLIORER LA PRÉSENCE DE LA SUISSE À L'OIT

---

- Nous proposons des mesures pour renforcer les capacités de l'OIT par une meilleure gouvernance;
- Nous encourageons l'OIT à se concentrer sur son mandat constitutionnel et sur la mise en œuvre de la dimension sociale de la globalisation autour des quatre objectifs du travail décent;
- Nous voulons renforcer l'efficacité et l'efficience du contrôle des normes;
- Nous nous engageons pour un ensemble de normes moderne et universel;
- Nous proposons des mesures pour améliorer l'efficience des organes dirigeants de l'OIT (Conférence; Conseil), renforcer la bonne gestion financière de l'OIT et garantir une direction tripartite de l'OIT reposant sur une large participation démocratique et égalitaire et sur une représentation équitable de toutes les régions;
- Nous renforçons nos contacts avec l'OIT pour assurer une présence suivie de la Suisse au sein des organes dirigeants de l'OIT;
- Nous adoptons une approche active lors de l'élaboration et l'adoption des normes internationales du travail.

## APPLIQUER ET PROMOUVOIR DE MANIÈRE CRÉDIBLE LES PRINCIPES ET LES NORMES DE L'OIT EN SUISSE : LA SUISSE S'ENGAGE À RENFORCER ET PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ NATIONALE PAR LES NORMES DE L'OIT

---

- Nous examinons notre politique de ratification des conventions internationales du travail ainsi que les possibilités de ratification des normes non ratifiées par la Suisse;
- Nous renforçons l'impact et le suivi des normes fondamentales de l'OIT, ainsi que la prise en compte systématique des normes ratifiées;
- Nous consolidons notre politique suisse relative aux critères sociaux de l'OIT et promouvons les normes du travail de l'OIT dans tous les domaines afférents de la politique et dans les stratégies de l'État concernant l'économie et les droits humains;
- Nous nous engageons pour que notre croissance économique durable puisse continuer à s'appuyer, à l'époque de la numérisation, sur notre système pragmatique et éprouvé du partenariat social et pour que les éventuels défis rencontrés en lien avec la numérisation soient abordés à l'aide de ce système ;
- Nous nous engageons en faveur d'un milieu de travail sûr et salubre qui constitue un principe et droit fondamental au travail ;



- Nous sensibilisons les partenaires sociaux et le public sur les normes sociales et leur pertinence.

## PROMOUVOIR LA JUSTICE SOCIALE DANS LE MONDE : LA SUISSE RENFORCE SON ENGAGEMENT POUR PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT ET UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE, EN ACCORD AVEC L'AGENDA 2030

---

- Nous nous engageons pour la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent de l'OIT et de l'objectif 8 de l'Agenda de développement durable pour 2030, notamment via des activités de renforcement des capacités visant une meilleure compétitivité internationale et une amélioration de l'accès aux marchés. Ces activités sont intégrées à la Stratégie de coopération internationale 2021-2024.
- Nous élaborons des propositions pour promouvoir la cohérence entre les normes du travail et les politiques commerciale et d'investissement pour mettre en œuvre la dimension sociale de la globalisation.
- Nous nous engageons dans d'autres institutions internationales (OMC, BM, FMI par exemple) afin d'y promouvoir le respect des normes de l'OIT, œuvrons, conformément à la Déclaration du centenaire, pour le renforcement de la coopération de l'OIT avec d'autres institutions multilatérales et soutenons l'idée d'une coalition mondiale, à laquelle les principales organisations financières et l'OIT peuvent participer, pour promouvoir la justice sociale et éliminer les inégalités.
- Nous voulons apporter notre contribution à la coopération de la Suisse avec l'OIT selon la déclaration d'intention signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 par le Conseil fédéral et l'OIT. Lors de l'examen des moyens pour renforcer les activités de coopération, les objectifs du travail décent et des normes du travail demeurent prioritaires. Le respect des droits des travailleurs – notamment les dix conventions fondamentales et les normes prioritaires de l'OIT en matière de bonne gouvernance – constituent la base pour prioriser l'action en matière de coopération au développement. Les mesures se concentreront en particulier sur le travail décent pour tous et le plein emploi productif (objectif 8 des SDG), les conditions de travail sur le plan mondial et les pays partenaires dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cela implique la mise en place des conditions-cadres qui garantissent des emplois qualitatifs et de grande valeur et qui stimulent l'économie sans entraîner de répercussions négatives sur l'environnement.
- Nous contribuons par notre politique économique extérieure au développement économique dans notre pays et dans les pays partenaires et favorisons un commerce durable. Nous nous engageons en faveur de la dimension sociale du développement durable et promovons des conditions de travail décentes dans le cadre des traités bilatéraux et régionaux de libre-échange, notamment par le biais des nouvelles dispositions modèles élaborées par l'AELE en la matière. Par la négociation et la mise en œuvre de déclarations d'intention

bilatérales avec des pays choisis, nous chercherons à promouvoir une cohérence renforcée entre notre politique commerciale et d'investissement et les engagements sociaux internationaux de la Suisse et à soutenir des pays en développement ou émergents sur leur chemin pour remplir les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.